

**Systemes de production
et niveaux de revenus
dans la zone dense
du contact forêt-savane
à l'ouest de Bouaké**

J. MICHOTTE

-  Zone de transition forêt savane à caractère forestier dominant
-  Savanes préforestières boisées ou arborées à panicum phragmioides
-  Savanes arborées ou boisées (à forêt claire) sud Soudanienne
-  Savanes herbueses à pennisetum purpureum

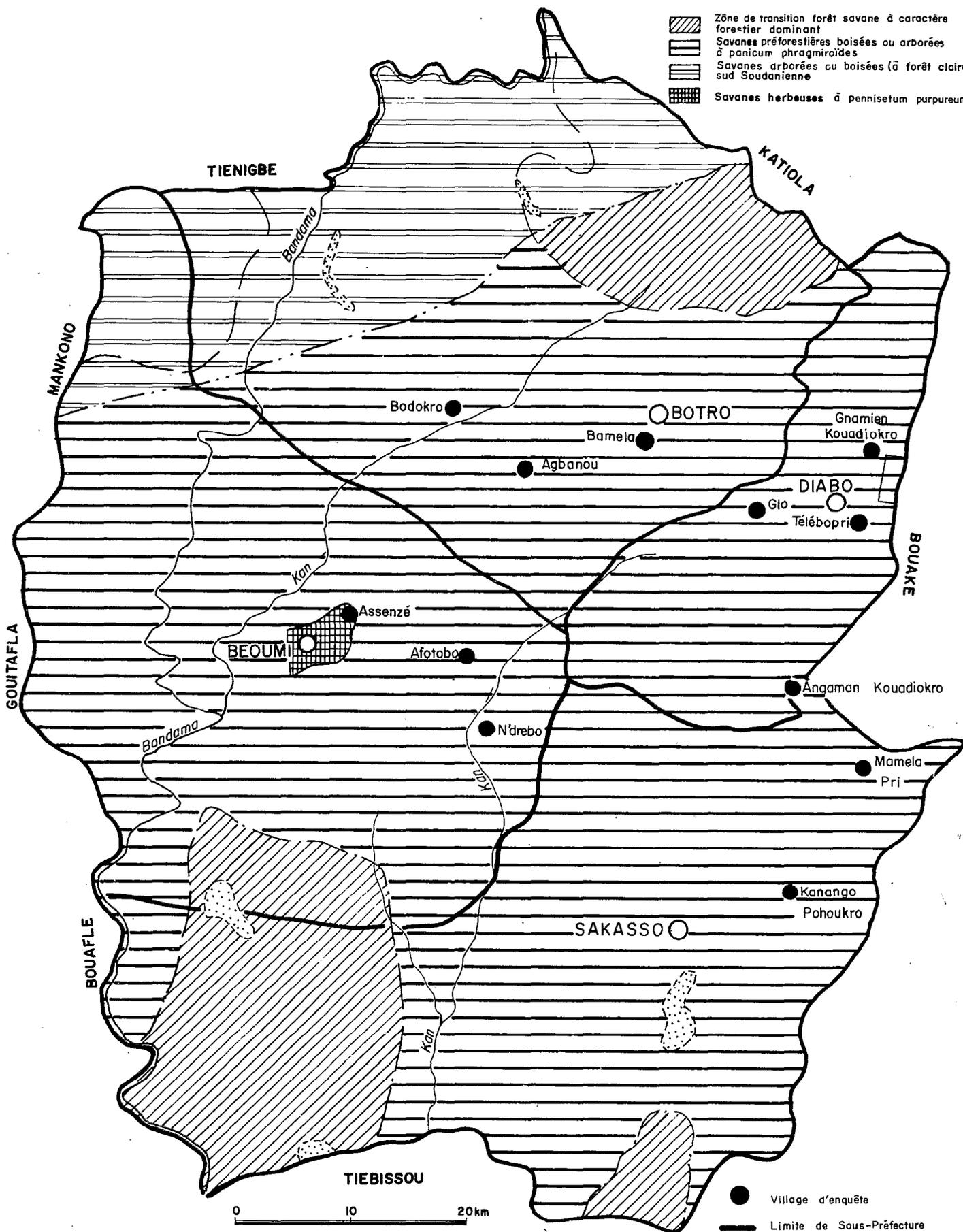


Figure 1 - Localisation des villages d'enquête.

Cette étude se propose d'analyser, d'une part les modes d'organisation et de fonctionnement des groupes de production dans l'économie de savane et préforestière de la zone dense située à l'ouest de Bouaké, d'autre part d'essayer d'appréhender le processus de formation des revenus et de dresser un tableau de l'origine des ressources monétaires en distinguant la production commercialisée et les transferts d'origine extérieure.

Avant d'aborder l'analyse des structures de production, il est nécessaire de mettre l'accent sur un certain nombre d'éléments qui, à côté des facteurs naturels, aident à mieux saisir leur hétérogénéité et la pluralité des comportements qui en résulte.

1 - Les quatre sous-préfectures concernées - Béoumi, Botro, Diabo et Sakasso - ont une superficie de 5856 km² et une population de 180000 h environ (figure 1). Elles sont situées dans le périmètre compris entre Katiola et Tieningbé au nord, Tiébissou au sud, le Bandama à l'ouest, la ligne de partage des eaux entre le N'Zi et le Bandama à l'est. Les sols présentent des aspects divers. Toute la partie centrale est composée de sols faiblement ferrallitiques sur granites portant des savanes et quelques îlots forestiers. Dans une bande étroite longeant le nord de Botro, une frange relativement mince du sud de Béoumi et l'ouest de Sakasso, on trouve des sols faiblement ferrallitiques sur schistes avec des couverts forestiers importants.

Cette diversité de la texture géologique jointe aux conditions climatiques plus ou moins favorables selon le secteur exerce une influence incontestable sur la nature des activités agricoles. Toutefois, d'autres facteurs, en particulier le contexte sociologique, jouent un rôle déterminant dans le modelage des unités de production.

2 - L'imprécision des concepts opératoires disponibles rend très difficile l'analyse des structures de production et les comparaisons souhaitables. La notion d'exploitation couramment employée dans la plupart des études d'économie rurale n'est pas satisfaisante. Elle ne permet d'appréhender qu'une partie de la réalité en pays baoulé car ses limites sont mal définies et son contenu très variable.

Il semble préférable d'utiliser le concept de groupe de production. Par là, nous entendons le cadre dans lequel s'exercent les activités de l'homme, de ses épouses, de ses enfants, des neveux et nièces recueillis. Celui-ci peut être considéré comme élémentaire ou élargi selon que l'on prend en considération la famille restreinte, l'*aulo* ou la famille étendue, l'*aulobo*.

Il existe une spécialisation des tâches entre les membres du groupe au niveau des activités agricoles, artisanales et domestiques. Les hommes consacrent une grande partie de leur temps à la culture du café et de l'igname, à la cueillette du vin de palme, à certaines formes d'artisanat dont les revenus leur reviennent entièrement. Les femmes s'intéressent surtout à la culture de l'arachide, du ouré-ouré, du maïs, au filage du coton et à la poterie. Elles disposent librement des ressources tirées de la vente de ces produits. A côté, il faut mentionner le cas des enfants qui créent pour leur propre compte des champs de pois de terre, un petit élevage ou s'adonnent à la vannerie pendant la saison sèche et les vacances scolaires. Certains biens agricoles ont un statut particulier. C'est ainsi que le chef d'*aulobo* a un droit éminent sur les palmiers situés sur les terres de la famille élargie. Les membres des *aulo* n'en sont que les usufruitiers.

3 - Dans la zone dense les groupes de production ne sont pas homogènes. Compte tenu de la nature des sols, des conditions climatiques, de l'influence du milieu urbain, de la commercialisation des produits, de l'action des services de vulgarisation agricole et d'animation rurale, ils juxtaposent ou associent à l'igname, aux condiments et aux activités de cueillette, des cultures vivrières telles que le ouré-ouré, le maïs, le riz, l'arachide ou des cultures industrielles comme le café, le cacao, le coton et le tabac.

En dehors de l'igname, des condiments, du café et du cacao, le choix des cultures peut varier d'une année à l'autre si les revenus obtenus de la commercialisation se révèlent insuffisants ou si les conditions climatiques ne sont pas satisfaisantes. Les interdits frappant certaines cultures limitent le nombre de combinaisons possibles. Chez les Satikran de la sous-préfecture de Botro rares sont les paysans qui ont des champs de coton ou d'arachide. Les autorités traditionnelles y sont fermement opposées.

Parfois, il s'agit d'une décision délibérée prise par les paysans de ne plus se consacrer à certaines cultures à la suite d'échecs successifs. De nombreux exemples illustrant cette attitude, notamment vis-à-vis du coton, de l'arachide et du riz ont été recensés dans la zone dense.

La forte densité de population et l'exiguïté des terres propres aux cultures de rapport ont déclenché des départs massifs vers les terres à café de la Basse-Côte. On se trouve souvent en présence de groupes de production écartelés entre le milieu d'origine et la zone d'accueil. Il existe des paysans qui cultivent des champs de vivriers au village mais qui possèdent en même temps une plantation de café à l'extérieur. C'est un phénomène dont la portée a pu être appréciée lors de l'enquête sur la formation des revenus.

Il paraît enfin opportun de mettre l'accent sur les groupes de production dont la majeure partie des membres partent louer leur force de travail sur les plantations de la Basse-Côte après la préparation des champs d'igname et de coton. L'entretien et la surveillance de ces derniers sont confiés aux vieillards et aux femmes.

Toutes ces observations montrent l'extrême complexité des groupes de production dans la zone dense et toutes les démarches qui sont nécessaires pour pouvoir procéder au choix de villages, à la constitution de groupes représentatifs et à la mise en place d'un dispositif d'observation.

Cette étude comportera l'analyse des points suivants :

- 1 - l'organisation et le fonctionnement des groupes de production ;
- 2 - les problèmes posés par les transformations des structures de production ;
- 3 - les possibilités d'utilisation des groupes de production caractéristiques pour l'élaboration d'un tableau économique sommaire des sous-préfectures.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES GROUPES DE PRODUCTION

La contribution des diverses activités agricoles à la formation des revenus permet de distinguer deux grands types de groupes de production qui présentent, par ailleurs, de nombreuses variantes en fonction des combinaisons culturelles et du poids relatif des principales spéculations.

En premier lieu, ceux dans lesquels les cultures vivrières tiennent une place importante au niveau de la constitution de leurs revenus.

En second lieu, ceux qui tirent la majeure partie de leurs ressources des cultures industrielles.

1 - LES GROUPES DE PRODUCTION A PREDOMINANCE VIVRIÈRE

Localisé sur les sols faiblement ferrallitiques sur granites, ce modèle est largement dominant dans la plupart des villages des sous-préfectures de Diabo et de Botro. En fait, il peut être repéré dans tous les villages de la zone dense avec une fréquence plus ou moins grande.

En effet, dans les secteurs où les flots forestiers sont très rares, la répartition des terres propices à la culture du café ne se faisant pas sur une base égalitaire entre les différents groupes de production élargis (aulobo), certains membres de la communauté villageoise ne peuvent s'adonner qu'à des cultures vivrières.

Il arrive aussi que des chefs de groupes âgés transmettent leur plantation de café à leurs fils ou à leurs neveux pour ne plus se consacrer qu'aux spéculations traditionnelles.

- Ces groupes peuvent également exister dans les villages où il y a suffisamment de terres favorables à la culture du café. Ils sont composés de personnes âgées qui regagnent leur village d'origine après avoir travaillé plusieurs années dans le milieu rural ou les villes de la Basse-Côte.
- Il y a des cas où ce type apparaît en pleine zone caféière à la suite de l'abandon d'une plantation devenue improductive que le propriétaire ne désire pas reconstituer.
- Si l'on retient, enfin, comme critère de différenciation le revenu et non plus les surfaces consacrées à chaque culture, il faut alors mentionner le problème des groupes de production dont le caractère vivrier ou caféier est commandé, d'une année à l'autre, par les rendements qui sont eux-mêmes fonction des conditions climatiques.

Ces remarques mettent bien en relief la grande diversité des modes d'organisation et de fonctionnement de ces cellules de production. On se contentera ici de dégager les traits communs aux diverses variantes du modèle.

Les groupes de production à prédominance vivrière ne présentent pas toujours les mêmes caractères. Certains font une large place au maïs et au riz à côté de l'igname, du manioc, des condiments et des produits

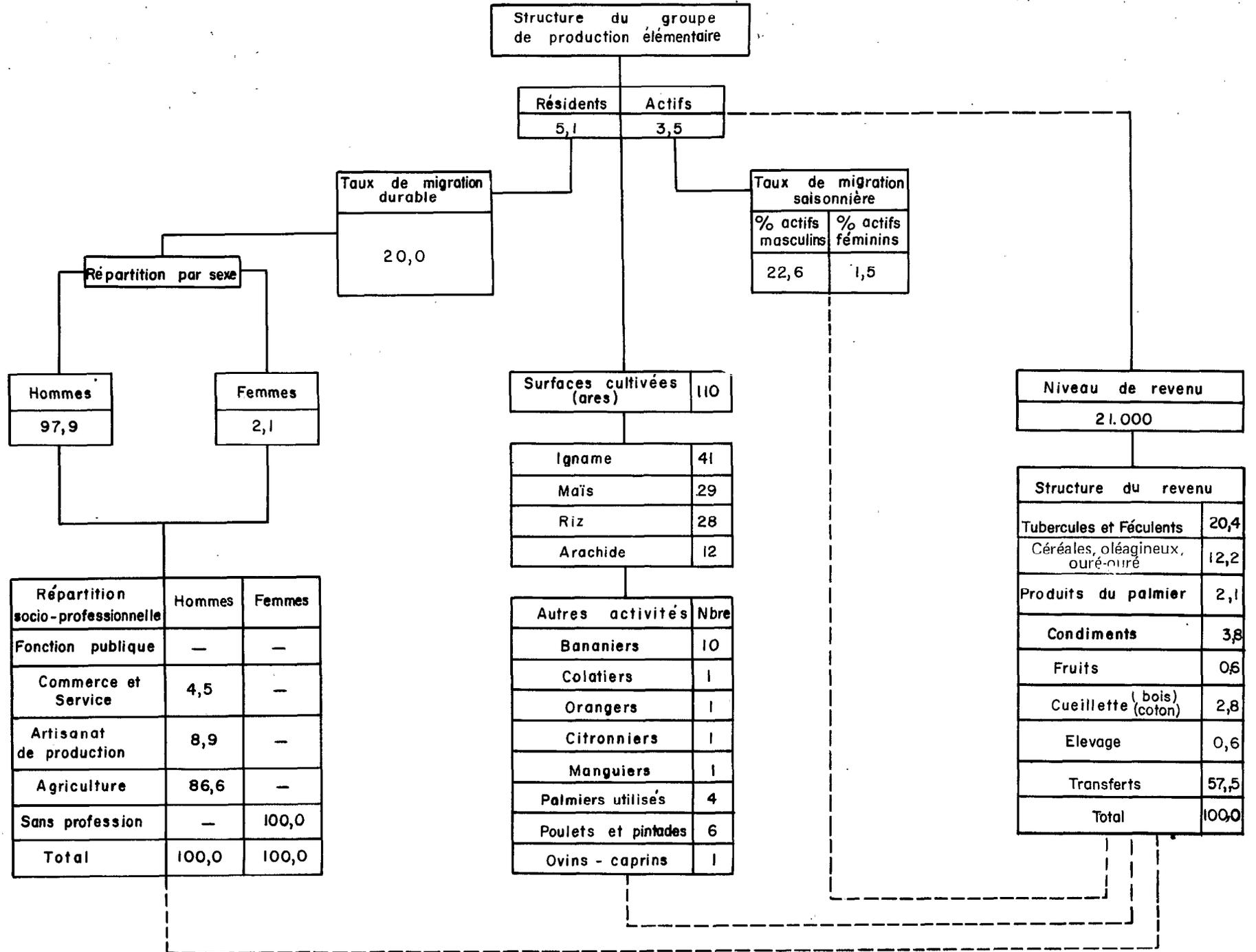


Figure 2 - Groupe de production à prédominance vivrière

de cueillette ; d'autres y joignent de préférence la culture du ouré-ouré et de l'arachide. A chaque type de combinaison correspond des modes d'organisation et des niveaux de revenus différents. Il est nécessaire de se pencher sur certains aspects démographiques avant d'entreprendre l'analyse des structures de production et de la formation des revenus (1).

a - Les groupes de production à prédominance vivrière se caractérisent par un taux élevé de migration saisonnière et par l'installation sur les plantations extérieures et dans le milieu urbain d'une grande partie de leurs membres. Là où l'exode a été très important au cours des dernières années, le premier phénomène n'est d'ailleurs plus repérable (voir figure 2).

Les départs en «six mois» affectent plus de 20% des actifs masculins. Ce mouvement a une intensité moins forte chez les femmes qui préfèrent s'orienter vers les villes ou rester au village (2).

Quant aux migrations durables, elles ont privé les groupes de près de 20% de leurs membres. Les hommes représentent plus de 90% des absents.

b - Les surfaces cultivées atteignent en moyenne 110 a dont 30 à 50% sont consacrés à l'igname selon la zone. La partie restante est occupée par le maïs, le riz, l'arachide ou le ouré-ouré.

Les champs se composent généralement d'une parcelle et sont très dispersés. Ce morcellement des exploitations s'explique par la nécessité de diviser les risques pour la culture de l'igname en fonction de la qualité des sols mais il peut aussi être interprété comme une conséquence de la polygamie. Les hommes ont tendance à séparer les champs de leurs épouses afin d'éviter de provoquer des tensions au cas où l'une d'entre elles bénéficierait d'égards particuliers.

La taille moyenne des champs et des parcelles est très voisine. Elle est de 40 a environ pour les premiers et de 35 a pour les secondes.

La succession préférentielle - igname, maïs, riz - que l'on trouve fréquemment dans les groupes de production à prédominance vivrière de la région de Botro et de Diabo a une incidence notable sur les surfaces qu'occupent les deux dernières cultures. On pourrait même avancer que, dans de nombreux cas, la taille des parcelles de maïs et de riz est fonction des surfaces affectées à l'igname l'année précédente.

c - En dehors des cultures vivrières, ces groupes de production se livrent à des activités de cueillette. Ils possèdent quelques orangers, citronniers, manguiers et colatiers.

Par ailleurs, ils ont un petit élevage de poulets, de pintades, de dindes, d'ovins et de capris et parfois de bovins (3).

(1) cf. Étude comparative de cinq strates d'exploitation de la zone rurale de Brobo. Evolution 1961-1967. G.ANCEY - avril 1968, ORSTOM Sc. humaines, 152 p.

(2) Les migrants saisonniers sont communément appelés «six mois» en raison de la durée pendant laquelle ils s'absentent du village et louent leur force de travail sur les plantations extérieures.

(3) L'élevage de bovins pénètre progressivement dans les sous-préfectures de Botro et de Diabo. Cette activité ne rencontre pas d'opposition dans le milieu en dehors du fait que le métier de bouvier n'est pas très prisé par le paysan baoulé d'où l'expression péjorative «flanié» par laquelle celui-ci est désigné et qui signifie «homme ou race de peu d'importance».

d - Une division du travail très poussée s'opère à l'intérieur du groupe. Toutefois, cette règle n'est pas immuable. Il arrive qu'un homme puisse se livrer à des tâches habituellement réservées aux femmes et inversement. La main-d'œuvre salariale est rarement employée. Il est plutôt fait appel à l'entraide familiale au niveau du groupe de production élargi pour des opérations telles que le défrichage, le buttage et la récolte. Ce travail n'est pas rémunéré en espèces. Il est compensé par des prestations en nature de viande, de vin de palme ou d'igname.

L'aide reçue par les groupes de production élémentaires ne dépasse pas six jours de travail. Dans les groupes, composés d'éléments d'un âge avancé, des tâcherons sont parfois engagés lorsque les jeunes ne reviennent pas à temps de la Basse-Côte pour participer aux travaux de défrichage et de buttage.

e - Le revenu monétaire annuel de ces groupes est de 21 000 F en moyenne. Le montant de leurs ressources dépend davantage de la solidarité des membres travaillant dans les villes ou dans le milieu rural que des résultats aléatoires de la commercialisation des produits sur les marchés locaux. Plus de 50% de leurs disponibilités viennent de l'extérieur.

Tableau 1
Groupe de production à prédominance vivrière :
Production commercialisée et revenu monétaire par résident et par actif (en francs CFA)

POSTES	Résident	Actif
Tubercules (autres féculents)	840	1 224
Céréales, oléagineux, ouré-ouré	510	744
Produits du palmier	86	126
Condiments	156	228
Fruits	45	66
Cueillette (bois)	58	84
Élevage	55	80
Production commercialisée	1 750	2 552
Transferts	2 371	3 456
Revenu monétaire	4 121	6 008

La production commercialisée représente un peu plus de 40% du revenu monétaire. Près de 80% résulte de la vente de l'igname et des céréales. Les recettes que l'on peut escompter de ces deux produits sont variables. Elles sont étroitement liées, en premier lieu, à la position des villages par rapport aux axes routiers et aux marchés où viennent s'approvisionner les commerçants dioula et baoulé résidant à Bouaké ; en second lieu, à l'importance de la récolte des vivriers et à l'existence de liquidités disponibles dans les secteurs caféiers.

Trois séries de phénomènes agissent donc sur le niveau de revenu de ces groupes :

- la demande de la ville de Bouaké ;
- la conjonction d'une mauvaise récolte de produits vivriers, en particulier d'ignames et d'un bon rendement du café dans les secteurs favorisés de la zone ;
- les transferts en provenance de la Basse-Côte.

2 - LES GROUPES DE PRODUCTION A DOMINANTE CAFÉIÈRE

Selon l'adaptabilité des sols et l'étendue du couvert forestier, ce modèle présente de nombreuses variantes.

- Dans les secteurs où il y a très peu de terres favorables à la culture du café, les groupes privilégiés s'installent sur des parcelles exigües qui ont moins de 50 a en moyenne. Les années où la production caféière est très faible ou inexistante en raison des conditions climatiques, ces cellules de production ne se distinguent guère des groupes de production à prédominance vivrière.

- Un autre type comportant des parcelles de café de 75 a environ se rencontre là où les conditions pédologiques sont meilleures. Il semble qu'à partir de ce niveau l'impact du café commence à se faire sentir sur les autres cultures. Les paysans étant assurés d'obtenir un minimum de liquidités accordent moins d'importance aux céréales et aux oléagineux.

- Les villages dont les terroirs sont situés sur les sols faiblement ferrallitiques sur schistes se composent de groupes de production qui ont une dominante caféière encore plus marquée. Les parcelles consacrées au café ont habituellement plus d'un hectare.

A chacune de ces variantes correspondent des comportements et un niveau de revenu différents. Le café exerce une influence considérable sur l'attitude du paysan vis-à-vis des autres cultures. Les services de vulgarisation agricole et d'animation rurale n'ont pas réussi à introduire le coton dans les gros villages caféiers de la zone dense. Il suffit pour s'en convaincre de constater la lenteur du rythme de progression du nombre de planteurs et des surfaces dans le sud de Béoumi, le nord de Botro et dans la sous-préfecture de Sakasso. A côté des trois variantes repérées, il peut en exister d'autres qui sont liées à la présence du coton.

Dans ce second point de notre étude, tous les cas ne seront pas examinés. Cinq variantes représentatives seront retenues :

- les groupes de production à faible dominante caféière ;
- les groupes de production à faible dominante caféière pratiquant la culture du coton ;
- les groupes de production à dominante caféière moyenne pratiquant la culture du coton ;
- les groupes de production à forte dominante caféière.

A - LES GROUPES DE PRODUCTION A FAIBLE DOMINANTE CAFÉIÈRE

En ce qui concerne leur organisation et leur fonctionnement, ils ont de nombreux points communs avec les groupes de production à prédominance vivrière.

a - Les taux de migration saisonnière et durable sont très forts. Cela s'explique par le caractère marginal des caféières dont le produit est quelquefois moins important que celui des cultures vivrières. Les départs en «six mois» atteignent en moyenne 15% des actifs. Ils touchent jusqu'à 25% de l'effectif des actifs masculins (voir figure 3).

Environ 17% des membres de ces groupes sont installés d'une manière durable dans d'autres régions. En ne tenant compte que des adultes, ce taux est de 37% pour les hommes et de 21% pour les femmes.

b - Les surfaces cultivées se situent autour de 160 a. Près de 25% sont réservées au café, 40% à l'igname et aux cultures associées. Le maïs, le riz, l'arachide ou l'ouré-ouré se partagent la différence.

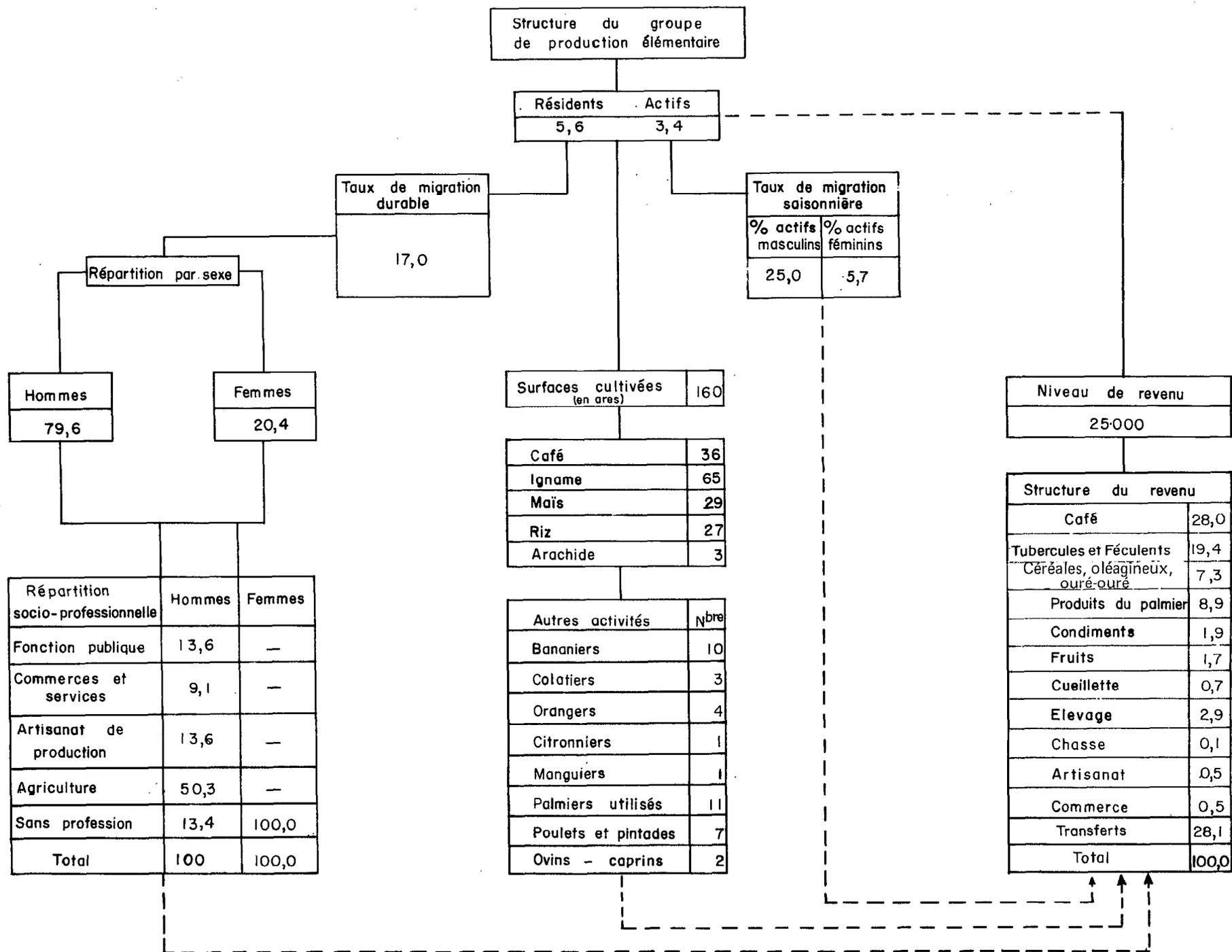


Figure 3 - Groupe de production à faible dominante caféière.

Les champs sont aussi morcelés que dans les groupes de production à prédominance vivrière. La présence du café vient accentuer ce phénomène. La surface moyenne des champs est de 55 a et celles des parcelles de 50 a.

Les parcelles de café ont moins de 40 a. Celles d'igname sont plus étendues que dans les groupes de production à prédominance vivrière pour des raisons qui sont vraisemblablement d'ordre démographique.

c - A côté du café et des cultures vivrières, ces groupes de production se livrent aussi à des activités de cueillette et à l'élevage.

Etant donné la qualité des sols et de la végétation, ils jouissent d'une rente de situation pour l'exploitation de plantes telles que le palmier, le bananier et le colatier. L'élevage n'est pas très développé. Il se réduit à quelques poulets et à un petit troupeau d'ovins et de caprins. Ces derniers vivent en liberté et sont beaucoup plus thésaurisés que consommés ou commercialisés par leurs propriétaires.

d - L'utilisation de la main-d'œuvre salariale est très peu répandue. Ces cellules de production ont surtout recours à l'entraide familiale et aux tâcherons au moment du défrichage et de la récolte des champs de café ou de la préparation des parcelles d'igname.

La mobilisation de la force de travail extérieure au groupe n'obéit à aucune règle précise et ne s'étend guère au delà de 10 jours. Elle s'effectue en priorité dans le cadre de la communauté villageoise et fait l'objet d'un règlement en nature, ce qui met bien l'accent sur son caractère familial.

e - Le niveau de revenu est de 25 à 30 000 francs CFA en moyenne. Il est étroitement lié, d'une part au café qui représente plus de 30% des rentrées monétaires totales ; d'autre part aux transferts, en provenance de la Basse-Côte et principalement du milieu rural.

Tableau 2
Groupe de production à faible dominante caféière :
Production commercialisée et revenu monétaire par résident et par actif (en francs CFA)

POSTES	Résident	Actif
Café	1 190	1 920
Coton	1 220	2 011
Tabac	14	27
Tubercules - féculents	820	1 240
Céréales - oléagineux - ouré-ouré	308	448
Produits du palmier	375	655
Condiments	81	141
Fruits	70	126
Cueillette (bois)	29	50
Élevage	126	213
Artisanat	20	30
<i>Production commercialisée</i>		
sans coton	3 033	4 850
avec coton	4 253	6 861
Commerce	24	42
Transferts	1 646	3 413
Revenu monétaire		
sans coton	4 703	8 305
avec coton	5 923	10 316

Dans ces groupes de production, les tubercules et les céréales interviennent pour une proportion non négligeable dans la constitution des ressources monétaires. Néanmoins, leur participation demeure limitée car elle repose sur les rendements obtenus et sur la demande extérieure.

Notons, enfin, que les activités de cueillette, liées à l'exploitation du palmier, tiennent ici une place relativement plus grande que dans les groupes de production à prédominance vivrière.

On peut dire que ces cellules de production sont extrêmement fragiles. Selon la conjoncture, elles ont un revenu qui peut égaler ou dépasser largement celui des groupes ayant un caractère essentiellement vivrier. Il semblerait donc que le désir de régulariser le montant de leur revenu soit à l'origine de l'accueil favorable qu'elles ont réservé au coton dans certains secteurs.

B - LES GROUPES DE PRODUCTION A FAIBLE DOMINANTE CAFÉIÈRE PRATIQUANT LA CULTURE DU COTON

On les rencontre dans de nombreux villages de la zone dense depuis l'installation de la C.F.D.T. (4). La culture du coton est simplement juxtaposée aux autres spéculations. Elle n'est pas forcément reprise chaque année. Elle demeure encore une activité non intégrée qui n'a pas contribué à modifier profondément l'organisation et le fonctionnement de ces groupes.

a - Les migrations saisonnières sont très importantes. Elles frappent environ 30% des actifs masculins et près de 10% des actifs féminins (voir figure 4).

Ceci montre que la culture du coton ne freine que relativement les mouvements migratoires. Il est courant de voir des jeunes gens préparer les champs de coton et en confier l'entretien aux parents présents au village (5). Par ailleurs, lorsque la récolte a été mauvaise, elle provoque l'année suivante une vague de départs vers les plantations de la Basse-Côte.

Quant aux migrations durables, elles suivent le mouvement général déjà signalé puisque la majeure partie des groupes ont perdu près de 15% de leur effectif.

b - Les surfaces cultivées couvrent en moyenne 175 a. Elles sont légèrement plus étendues que dans les groupes à faible dominante caféière qui ne pratiquent pas la culture du coton. Cela provient du fait que les parcelles de café sont très exigües et que celles de coton ont entre 25 et 38 a.

Les surfaces consacrées aux vivriers sont nettement supérieures à celles qu'occupent les spéculations industrielles.

La culture du café et du coton accentue la tendance au morcellement. La taille des champs et des parcelles ne diffère guère de celle de la variante précédemment étudiée.

(4) Les activités de la C.F.D.T. ont débuté en 1960 dans le département du centre.

(5) Mouvements migratoires et développement économique dans la zone dense à l'ouest de Bouaké. J. MICHOTTE - ORSTOM, vol. I, 9, 1968, 76 p.

Structure du groupe de production élémentaire

Résidents	Actifs
6,1	3,7

Taux de migration durable
14,9

Taux de migration saisonnière	
% actifs masculins	% actifs féminins
29,5	9,6

Répartition géographique

Hommes
41,0

Femmes
59,0

Surfaces cultivées (en ares)	175
------------------------------	-----

Café	36,0
Coton	25,0
Igname	55,0
Maïs	16,0
Riz	11,0
Arachide	19,0
Ouvé-Ouvé	11,0
Tabac	2,0

Autres activités	Nbre
Banancier	3,0
Colatiers	1,0
Orangers	5,0
Manguiers	4,0
Palmeraies utilisés	9,0
Poulets Pintades	6,0
Ovins - caprins	2,0
Porsins	1,0

Niveau de revenu
36'000

Structure du revenu	
Café	20,0
Coton	20,6
Tabac	0,2
Tubercules et Féculents	13,8
Céréales, oléagineux, ouré-ouré	5,2
Produit du palmier	6,3
Condiments	1,4
Fruits	1,2
Cueillette (bois)	0,5
Elevage et chasse	2,2
Artisanat	0,4
Commerce	0,4
Transferts	27,8
Total	100,0

Répartition socio-professionnelle	Hommes	Femmes
Fonction publique	12,4	
Commerces et services	31,0	
Artisanat de production	18,6	
Agriculture	24,8	
Sans profession	13,2	100,0
Total	100,0	100,0

Figure 4 - Groupe de production à faible dominante caféière pratiquant la culture du coton.

c - Le revenu moyen est de l'ordre de 35 000 francs CFA. Le café représente plus de 20% des rentrées monétaires et le coton près de 18%. La part des autres cultures ramenée au nombre de résidents est à peu près identique à celle des groupes de production à faible dominante caféière dépourvus de coton. Il en est de même des activités de cueillette et de l'élevage. La force de travail extérieure est faiblement utilisée. Les besoins supplémentaires sont couverts par l'entraide familiale pour certaines tâches précises comme le ramassage du coton et du café ou le buttage de l'igname.

La structure et le niveau de revenu de ces cellules de production se caractérisent par une grande instabilité dans le temps et dans l'espace. Certaines années, c'est la combinaison fondée sur le café et le coton qui peut prévaloir ; d'autres années, celle qui associe le café et les vivriers. Il arrive aussi que ces groupes ne puissent obtenir de ressources que des seules cultures vivrières lorsque la conjoncture est défavorable à la fois au coton et au café.

Bien que le coton ne soit pas encore intégré dans les habitudes culturelles et totalement adopté, il faut admettre qu'il a une action régulatrice sur les rentrées monétaires et qu'il aide à combler une partie appréciable du déficit provoqué par les fluctuations de la production caféière. En revanche, il n'a pas réussi à juguler les mouvements migratoires et à transformer les pratiques traditionnelles et les motivations du paysan baoulé (6).

C - LES GROUPES DE PRODUCTION A DOMINANTE CAFÉIÈRE MOYENNE PRATIQUANT LA CULTURE DU COTON

Leur existence nuance l'opinion très répandue dans de nombreuses études selon laquelle la culture du café est incompatible avec celle du coton. C'est un modèle qui est en voie d'implantation dans les sous-préfectures de Béoumi et de Botro.

Ces groupes étant assurés de pouvoir obtenir un revenu du café, pratiquent la culture du coton comme un jeu en vue de s'assurer des liquidités supplémentaires. Il semble que leur comportement face à cette activité soit plus stable que dans les exemples précédemment étudiés.

Sur un autre plan, l'analyse montre que l'incidence du café est plus nette dans ces cellules de production puisque, l'igname mise à part, les surfaces consacrées aux cultures vivrières sont plus faibles qu'ailleurs. Les sommes tirées de la vente du café ou du coton atteignent un niveau suffisant pour pouvoir autoriser le groupe à ne produire que des céréales et des oléagineux destinés à l'autoconsommation. En cas de pénurie, une partie des disponibilités monétaires sera utilisée pour se ravitailler dans les villages excédentaires ou sur les marchés. Il n'est donc ni étonnant, ni paradoxal que, dans les cellules de production de ce type dépourvues de coton, les surfaces cultivées soient quelquefois voisines de celles des groupes à faible dominante caféière.

a - Dans le cas présent, les migrations saisonnières sont légèrement freinées par l'action conjointe du café et du coton sur la force de travail disponible. Toutefois, compte tenu des rendements obtenus ou des productions escomptées, les mouvements migratoires ont une intensité plus ou moins forte.

Le taux de migration durable est très élevé puisqu'il est de 16% environ (voir figure 5).

(6) J. MICHOTTE - Innovation et transformation du milieu rural en Côte d'Ivoire : la diffusion du coton Allen dans la zone dense à l'ouest de Bouaké. *Cah. ORSTOM, sér. Sc.hum.*, vol.VII, 4, 1970.

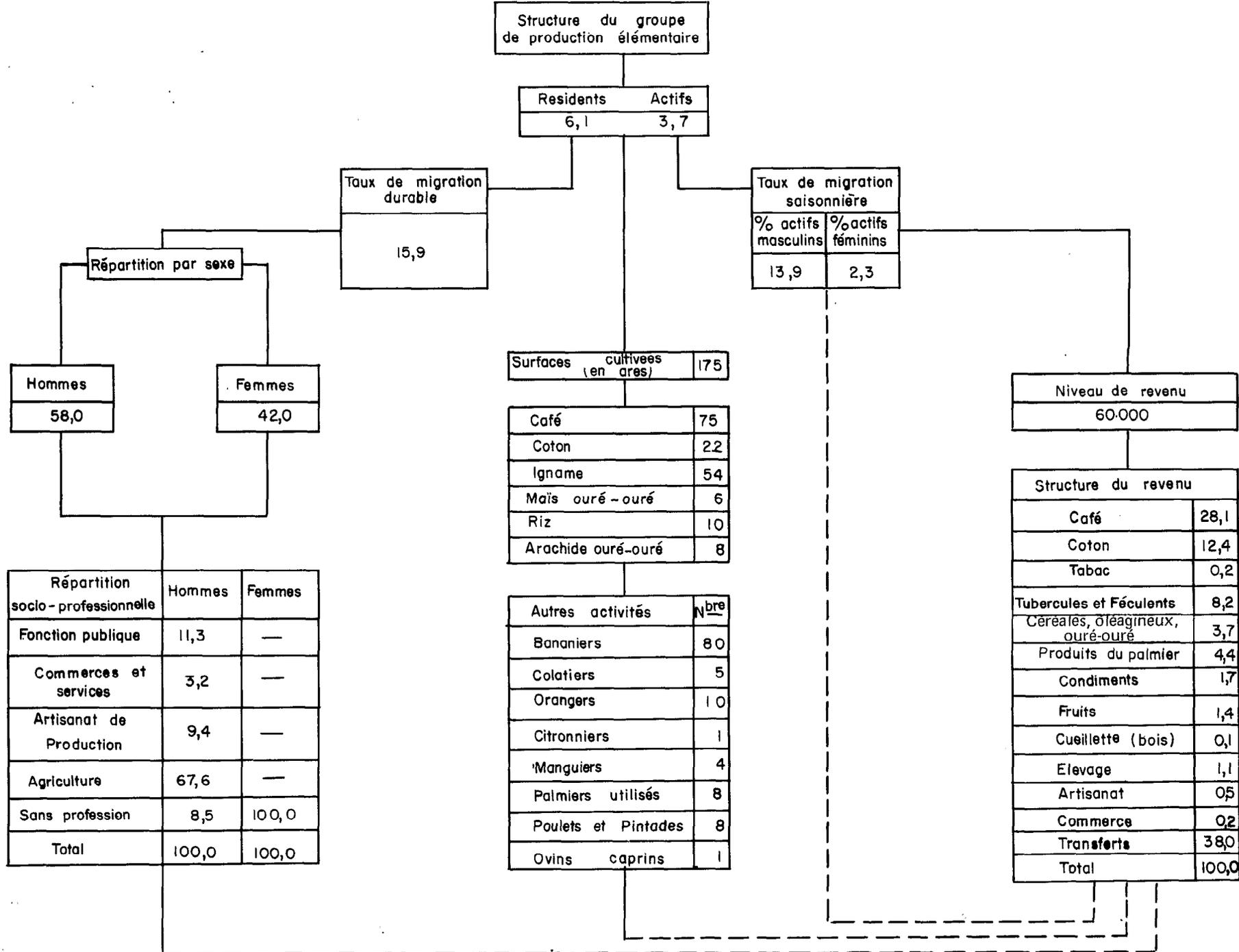


Figure 5 - Groupe de production à dominante caféière moyenne pratiquant la culture du coton.

b - Les surfaces cultivées ont en moyenne 175 a qui sont occupées dans la proportion de 40% par le café, 13% par le coton, 47% par l'igname, le maïs, le riz ou le ouré-ouré. Les champs ont habituellement une ou deux parcelles. La présence des cultures industrielles accroît leur morcellement. L'entraide familiale est toujours mise à profit mais la main-d'œuvre salariale est fréquemment sollicitée.

L'emploi d'un ouvrier agricole permanent semble se généraliser partout où s'effectue la combinaison de la culture du coton Allen et du café. Il est difficile de savoir si les groupes de production font appel à l'extérieur parce qu'il y a un goulot d'étranglement du côté de la force de travail ; ou bien si, à partir d'un certain niveau de revenu, il n'y a pas une réaction négative à tout effort physique trop intense (7).

c - Le revenu moyen peut être évalué approximativement à 60000 francs CFA. Le café représente 28% des ressources monétaires. La part du coton est de l'ordre de 12% et est supérieure à celle de l'igname. Elle constitue un appoint notable lors des mauvaises récoltes de café.

Les produits du palmier jouent un rôle équivalent à celui des céréales et des oléagineux car le commerce du vin de palme est très rentable au regard de l'effort consenti par ceux qui en sont les bénéficiaires.

Les transferts en provenance de la Basse-Côte sont également très élevés. Ils forment plus de 20% du revenu monétaire total.

Tableau 3
Groupe de production à dominante caféière moyenne :
Production commercialisée et revenu monétaire par résident et par actif (en francs CFA)

POSTES		Résident	Actif
Café		2 763	4 556
Tabac		35	57
Coton		1 220	2 027
Tubercules - féculents		806	1 329
Céréales, oléagineux, ouré-ouré		364	600
Produits du palmier		433	713
Condiments		167	276
Fruits		137	227
Élevage		108	178
Artisanat		49	70
Production commercialisée	sans coton	4 862	8 006
	avec coton	6 082	10 033
Commerce		16	28
Transferts		3 747	6 178
Revenu monétaire	sans coton	8 625	14 212
	avec coton	9 845	16 239

(7) Les attitudes sont très diverses. Il faudrait procéder à l'analyse de plusieurs cas pour mieux saisir ce phénomène.

Il semble donc que ce soit seulement dans ces cellules de production que les paysans aient à peu près perçu les effets que la culture du coton pouvait avoir sur l'accroissement de leurs liquidités. Contrairement aux groupes de production à faible dominante caféière, le risque couru est moins grand et le revenu attendu a une influence moins déterminante. En effet, toute baisse des rendements de la production cotonnière peut être compensée par les ressources obtenues de la vente du café. Lorsque le paysan commence à cultiver le coton, une année où la conjoncture est favorable aux deux activités, l'augmentation brutale de son revenu et la satisfaction qui en découlent le conduit à miser de nouveau sur cette combinaison.

Signalons enfin que ces groupes de production sont encore très localisés. Leur aire d'extension se limite à la sous-préfecture de Botro (8). Ailleurs, l'hostilité vis-à-vis du coton est encore considérable pour des raisons d'ordre historique, sociologique et économique que la CFDT et les services de l'Animation Rurale essaient progressivement de faire disparaître.

D - LES GROUPES DE PRODUCTION A FORTE DOMINANTE CAFÉIÈRE

Ils caractérisent l'est et le sud de Sakasso, un nombre restreint de villages du nord de Botro et du sud de Béoumi. Situés dans la partie la plus forestière de la zone, ils bénéficient d'une position très avantageuse pour la culture du café. Ils se distinguent des autres groupes sur quelques points :

- les variations de la production caféière sont moins fortes dans le secteur où ils sont implantés, et de ce fait leurs revenus sont relativement plus stables. C'est une des raisons de leur indifférence à l'égard du coton d'autant plus que la nature généreuse qui les entoure leur procure des ressources d'appoint appréciables ;
- bien que ces groupes soient aussi concernés que les autres par les mouvements migratoires, il apparaît que le nombre de leurs résidents demeure encore élevé ;
- enfin, la main-d'œuvre salariale est utilisée d'une manière permanente dans ces cellules de production. Elle peut représenter jusqu'à 20% des actifs.

a - Les migrations saisonnières touchent près de 14% des actifs dans ces groupes et les migrations durables plus de 20% de l'effectif total. Cette observation montre bien que les mouvements migratoires ne sont pas un phénomène propre à la partie pauvre de la zone dense à l'ouest de Bouaké (voir figure 6).

b - En dehors du café et de l'igname qui constituent les deux principales spéculations, ces groupes de production ont quelques ares de riz, de maïs ou d'arachide. Les surfaces cultivées couvrent en moyenne 240 a.

Le café occupe 45% de celles-ci, l'igname 40%, le riz, le maïs et l'arachide 15%. Les champs ne sont pas regroupés. Ce caractère est renforcé par la présence du café dont les parcelles ne sont pas attenantes.

c - Les activités de cueillette sont très développées dans la mesure où des conditions naturelles exceptionnelles favorisent la culture du bananier, du palmier et du colatier. Les villages caféiers sont, en effet, de gros producteurs de banane et de vin de palme.

(8) Les villages goli font partie depuis 1970 de la sous-préfecture de Bodokro.

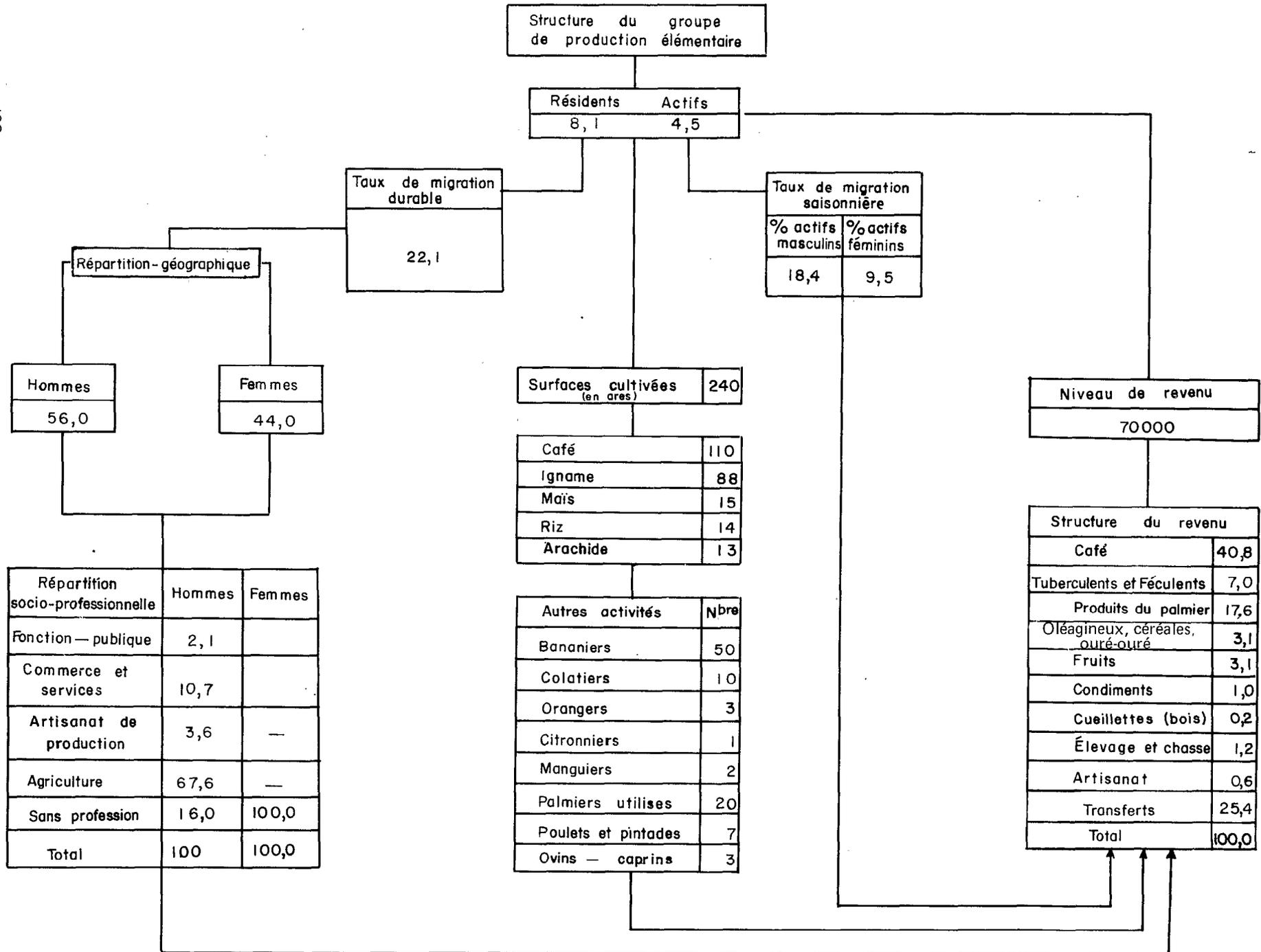


Figure 6 - Groupe de production à forte dominante caféière.

d - Ces groupes de production ne se privent pas de l'entraide familiale. Cependant, ils emploient plus systématiquement que les autres la main-d'œuvre salariale parce qu'ils ont, d'une part, des champs de café plus vastes et que, d'autre part, ils disposent de moyens suffisants qui leur permettent de payer des manœuvres non seulement pour le défrichage et la cueillette du café mais aussi pour le buttage de l'igname.

e - Le niveau de revenu atteint 70000 francs environ. Il est deux à trois fois plus élevé que dans les autres groupes de production. Cet écart est atténué par le jeu des transferts. Il est évident que celui-ci se creuserait davantage si on ne prenait en considération que les seules activités agricoles.

Tableau 4
Groupe de production à forte dominante caféière :
Production commercialisée et revenu monétaire par résident et par actif (en francs CFA)

POSTES	Résident	Actif
Café	3 525	6 346
Tubercules, féculents	604	1 088
Céréales, arachide, ouré-ouré	268	482
Produits du palmier	1 520	2 737
Condiments	86	150
Fruits	268	482
Cueillette	18	34
Élevage	103	187
Artisanat	53	93
Production commercialisée	6 445	11 599
Commerce	14	21
Transferts	2 187	3 937
Revenu monétaire	8 646	15 557

Trois éléments agissent indiscutablement sur la formation des revenus. C'est tout d'abord le café qui constitue 41% des rentrées monétaires ; ensuite les produits du palmier dont la contribution est de 17%. Les tubercules et les céréales n'ont qu'une place marginale dans la production commercialisée.

Il est nécessaire de souligner que, malgré leur relative aisance, 25% du revenu monétaire de ces groupes proviennent des transferts. Cela s'explique, lorsqu'on sait que 16% de leurs membres sont actuellement installés dans le milieu rural et dans les villes de la Basse-Côte.

LES PROBLEMES POSÉS PAR LES TRANSFORMATIONS DES STRUCTURES DE PRODUCTION

Cette analyse suscite quelques réflexions quant à la situation actuelle et les perspectives d'évolution des groupes de production de la zone dense.

a - Toutes les combinaisons d'activités qui ont été relevées n'assurent qu'un revenu monétaire encore très bas au paysan. En dehors de quelques cas isolés, celui-ci ne dépasse pas 70000 francs CFA et descend dans certains groupes jusqu'à 21000 francs CFA.

Lorsqu'on se penche sur la composition des revenus, il ressort que la part des transferts est considérable puisqu'elle représente 25 à 50% des ressources totales selon le groupe. Celle de la production commercialisée varie en sens inverse et est étroitement dépendante des rendements de la production caféière, de la demande de la ville de Bouaké ou de l'extérieur en ce qui concerne les produits vivriers et des résultats de la récolte d'igname dans les secteurs disposant de liquidités suffisantes pour pouvoir s'en procurer en cas de soudure difficile.

La première conclusion qui se dégage c'est que les transferts et les activités de cueillette sont les sources de revenu les plus stables.

b - Le rôle tenu par l'extérieur dans le fonctionnement de l'économie locale est la résultante des mouvements migratoires qui touchent tous les groupes de production indépendamment des cultures pratiquées. Ni le café, ni le coton n'ont réussi à fixer la population sur ce terroir pauvre et densément peuplé. On peut estimer que 18% de la population originaire de la zone est actuellement installée à l'extérieur. En outre, chaque année, 20% des actifs masculins et 5% des femmes actives quittent la zone d'une manière temporaire à destination des plantations de la Basse-Côte ou des villes.

c - Il apparaît nécessaire de mentionner qu'environ 5% des chefs de groupe résidant dans la zone possèdent des plantations de café ou de cacao en Basse-Côte. Ce phénomène se retrouve dans la plupart des villages quelle que soit l'activité agricole dominante. Il arrive aussi qu'un groupe de production ait à la fois un champ de café sur le terroir villageois et un autre en dehors de la zone.

Le gain moyen tiré de ces plantations est de l'ordre de 56000 francs. Celui-ci n'est pas très représentatif car il incorpore la production des parcelles en début de rapport ou quasiment abandonnées. Si on élimine ces cas aberrants, il dépasse 80000 francs CFA. Ce dernier chiffre est évocateur car il montre qu'il sera difficile de maintenir les paysans dans la zone avec un revenu inférieur à celui-ci qui, d'ailleurs, ne tient pas compte des autres activités.

d - A partir des structures actuelles, les chances de progrès sont très limitées car la force d'inertie qu'oppose la société aux innovations proposées est encore grande. Toute transformation du milieu nécessite que soit levée une série d'hypothèques qui freine le développement et contribue à accentuer les tendances répulsives.

A - LE STATUT DES TERRES CULTIVÉES

C'est le premier problème auquel se heurtera toute politique d'aménagement rural dans la mesure où la mise en place d'exploitations de type moderne nécessitera des superficies assez vastes.

Les terres sur lesquelles les groupes de production exercent leurs activités ont des statuts très divers. Quand elles sont localisées sur le terroir villageois, elles peuvent appartenir soit à la famille élargie (*l'aulobo*) à laquelle sont rattachés les groupes de production élémentaires (les *aulo*) soit à un autre *aulobo* faisant partie du village.

A côté de ces deux cas, il est fréquent que des groupes s'installent sur les terres d'un village voisin avec l'accord des familles intéressées (Tableau 5).

D'un village à l'autre la situation n'est pas forcément identique. Elle est fonction de la densité de population, des rapports existant entre les groupes, de la qualité des terres disponibles. Les données recueillies dans la zone d'enquête ne sont que des indicateurs de tendance qui demanderaient à être approfondis par une analyse plus fine.

Tableau 5
Quelques exemples du statut des terres cultivées
dans un échantillon de villages de la zone dense

sous-préfecture	Villages	terres de la famille (%)	terres d'une autre famille (%)	terres d'un autre village (%)
BEOUMI	Afotobo	85,0	10,0	5,0
	Kaabo	97,0	-	3,0
	Assenzé	75,0	15,0	10,0
BOTRO	Bodokro	27,0	73,0	-
	Bamela	83,0	11,0	6,0
	Agbanou	60,0	30,0	10,0
DIABO	Glo	100	-	-
	Gnamien-Kouadiokro	100	-	-
	Télébopri	96,0	-	4,0
SAKASSOU	Kanango-Pohoukro	61,0	27,0	12,0
	Angaman-Kouadiokro	76,0	14,0	-
	Mamela Pri	85,0	-	15,0

Il est indispensable que, dans le cadre des opérations de modernisation qui entraîneront des coûts de défrichement importants, les intéressés puissent être assurés de bénéficier d'une jouissance prolongée des espaces mis en valeur à défaut d'un titre de propriété.

B - L'INCIDENCE DE LA QUALITÉ DES SOLS SUR LA RÉPARTITION ET LA CESSIION DES TERRES

Le mode de répartition et principalement de cession des terres est le second obstacle au progrès que les responsables de l'aménagement devront surmonter. A ce niveau, la qualité des sols joue un rôle majeur.

Le baoulé établit une distinction entre la «forêt» propice au café, au cacao et aux palmiers, et la «savane» (9). Dans la zone d'enquête on peut dire que la première est entièrement réservée aux cultures ou à l'exercice des rites, tandis que la seconde, plus ou moins favorable à l'agriculture, est encore abondante et assez facilement cessible.

Tableau 6
Quelques exemples de l'incidence de la qualité des sols sur la répartition et la cession des terres dans un échantillon de villages de la zone dense

sous-préfecture	Village	Terre de la famille		Terre d'une autre famille		Terre d'un autre village	
		Forêt	Savane	Forêt	Savane	Forêt	Savane
BEOUMI	Afotobo	44,0	56,0	50,0	50,0	-	100
	Kaabo	87,0	13,0	-	-	100	-
	Assenzé	20,0	80,0	-	100	-	100
BOTRO	Bodokro	67,0	33,0	6,0	94,0	-	-
	Bamela	33,0	67,0	50,0	50,0	-	100
	Agbanou	28,0	72,0	66,0	44,0	-	100
DIABO	Glo	10,0	90,0	-	-	-	-
	Gnamien-Kouadiokro	-	100	-	-	-	-
	Télébopri	-	100	-	-	-	100
SAKASSO	Mamela Pri	88,0	12,0	33,0	67,0	-	-
	Kanango-Pohoukro	90,0	10,0	71,0	29,0	50,0	50,0
	Angaman-Kouadiokro	25,0	75,0	-	100	-	-

Dans la portion du terroir appartenant à la famille, la répartition ne se fait pas sur une base égalitaire. Il semble que, au niveau du village et même de la famille élargie, la «forêt» soit souvent appropriée par quelques *aulobo* et une partie des groupes élémentaires qui les compose. Ce phénomène est très accentué dans les zones peu forestières.

En ne tenant pas compte des villages localisés entièrement en savane, on observe que seuls 55% des groupes de production disposent d'une parcelle de forêt. Par ailleurs, il apparaît que la majeure partie des terres concédées aux groupes étrangers est située en savane.

C - LES INTERDICTIONS AFFÉRENTES AU TRAVAIL ET AUX CULTURES

Deux autres questions qui ont été minimisées dans le passé et qui sont une des causes de l'échec de la politique de regroupement des terres, devront être sérieusement prises en considération. Ce sont les interdictions frappant le travail et celles qui touchent certaines cultures.

- Dans le pays baoulé, il existe des jours de la semaine où certaines activités sont interdites. Le choix du jour peut varier selon le sous-groupe ethnique, le village ou l'*aulobo*, mais on retrouve à l'origine les mêmes mobiles.

(9) Notons qu'à l'intérieur de ces deux grandes catégories des termes précis viennent qualifier chaque type de forêt et de savane.

On distingue habituellement :

- le jour réservé au culte de la terre : le paysan peut, par exemple, cueillir le coton, récolter le vin de palme mais il ne doit pas travailler la terre, faire des buttes pour l'igname par exemple ;
- le jour consacré au génie de la brousse : il y a des forêts dont la pénétration est interdite certains jours de la semaine ; le paysan peut, en revanche, se rendre dans un champ qui se trouve hors de cette forêt ;
- le jour de l'apparition de la première lune : le paysan ne doit pas labourer la terre ; il peut néanmoins se rendre dans son champ et se livrer à des activités de cueillette ;
- depuis l'époque coloniale, il se dessine une tendance plus ou moins apparente à considérer le dimanche et le vendredi comme une journée de repos ; il s'agit là de l'influence du christianisme et de certains cultes nouveaux comme le «DEÏMA» très développé dans la région de Botro, de Diabo et de Béoumi ;
- le marché se tient généralement le jour consacré au culte de la terre ; là où cette possibilité n'est pas offerte, soit pour des raisons d'opportunités commerciales ou en vertu d'une décision administrative, les paysans même s'ils ne vont pas au marché ne se livrent guère à de gros travaux agricoles et restent la plupart du temps au village.

- Il arrive que les interdits puissent aussi concerner certaines cultures. C'est le cas de l'arachide dans les villages satikran de la sous-préfecture de Botro.

- A côté de cette interdiction qui intéresse tout un groupe, il en existe d'autres formes moins rigides qui obéissent à des mobiles beaucoup plus individuels que collectifs. Chez les Satikran, les autorités traditionnelles s'opposent aussi à la pratique de la culture du coton. Elles considèrent que cette activité contrarie les génies de la terre. Il semble difficile de faire la part du poids de la société traditionnelle et celle d'un passé encore vivace où la culture du coton était imposée par l'administration coloniale. Pour s'y soustraire, la société a secrété certains mythes, tels que les effets néfastes de cette activité sur les pluies ou ceux des produits de traitement et de certains déchets imperceptibles sur la santé des paysans et, en particulier, sur leurs yeux. Malgré l'action des services de vulgarisation agricole et d'animation rurale le coton pénètre difficilement dans ces villages.

Parfois, certaines cultures ne sont pas interdites par les autorités traditionnelles mais c'est le paysan lui-même qui décide de ne plus s'y adonner. Cette décision est habituellement prise à la suite d'échecs successifs. Elle porte surtout sur les cultures comme l'arachide, le riz, le coton, le ouru-ouré qui sont assujetties à des contraintes culturelles rigoureuses (10).

(10) Quelques cas concernant les aubergines, les oignons, le colatier et l'avocatier ont été relevés. L'étroitesse de l'échantillon n'autorise aucune conclusion sérieuse.

Tableau 7
Les interdictions frappant le travail
dans un échantillon de villages de la zone dense (*)

Sous-préfecture	Village	Groupe de production élargi (n° d'ordre)	Jours d'interdiction de travail						
			Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dim.
BÉOUMI	Kaabo	1			x		o	o	
		2	o		x		o	o	
	Afotobo	1			x			o	o
		2			x			o	o
	Assenzé	1			x				o
		2			x				
BOTRO	Bodokro	1			x			o	o
		2	o		x			o	o
	Agbanou	1	o		x		o	o	
		2	o		x		o	o	
		3	o		x		o	o	
		4	o		x		o	o	
	Bamela	1	o		x		o		o
		2	o		x		o		
		3	o		x		o		
		4	o		x		o		
SAKASSO	Kanango-Pohoutro	1	o		x		o		
		2	o		x		o		
	Mamela Pri	1	o		x		o		
		2	o		x		o		
		3	o		x		o		
		4	o		x		o		
	Angaman-Kouadiokro	1			x		o		
		2	o		x		o		
DIABO	Télébopri	1	o		x				
		2	o		x				
		3	o		x				
	Glo	1			x				
		2			x				
		3			x				
	Gnamien-Kouadiokro	1	o		x				
		2	o		x				
		3	o		x				

(*) - x : jour d'interdiction frappant tous les sous-groupes ethniques de la zone.
o : jour d'interdiction variable selon le sous-groupe ethnique, le village ou l'aulobo.

**LES POSSIBILITÉS D'UTILISATION
DES GROUPES DE PRODUCTION CARACTÉRISTIQUES
POUR L'ÉLABORATION D'UN TABLEAU ÉCONOMIQUE SOMMAIRE DES SOUS-PRÉFECTURES**

Un essai d'appréciation du revenu monétaire global et des surfaces totales cultivées par sous-préfecture a été tenté à partir des données recueillies dans l'analyse précédente.

La zone a été divisée en six strates qui correspondent approximativement aux principaux groupes perçus. Se fondant sur ce découpage, la seconde démarche a consisté à utiliser le code géographique des villages et les données démographiques disponibles afin de dresser, par sous-préfecture, un tableau des groupes de production appartenant à chaque catégorie retenue (voir figure 7).

D'intéressantes observations se dégagent des résultats obtenus.

a - Sur une superficie totale de 5 856 km² et 180 000 h environ, les surfaces cultivées représentent 56 179 ha et le revenu monétaire global est de l'ordre de 1 279 000 000 francs CFA. Ces chiffres cachent évidemment de profondes disparités entre les sous-préfectures (carte). Le revenu monétaire moyen par groupe de production est de :

- 66 000 francs CFA à Sakasso,
- 53 000 francs CFA à Béoumi,
- 40 000 francs CFA à Botro,
- 29 000 francs CFA à Diabo.

b - Les surfaces moyennes cultivées par groupe de production au niveau des sous-préfectures se présentent ainsi :

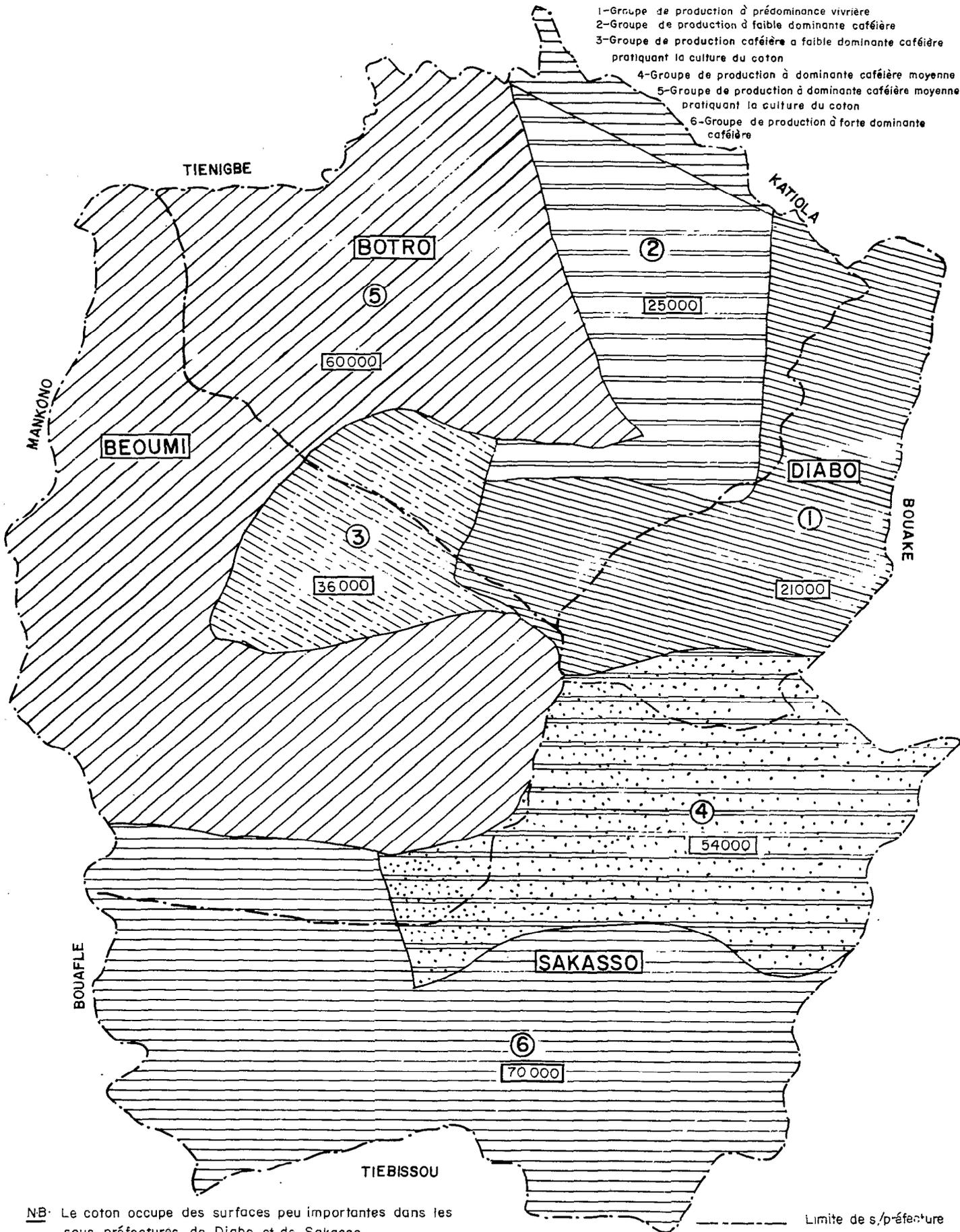
Sakasso : 260 a ; Béoumi : 200 a ; Botro : 160 a ; Diabo : 130 a.

La répartition des surfaces entre les cultures vivrières et les spéculations industrielles permet de cerner plus correctement les caractéristiques propres à chaque sous-préfecture.

Tableau 8
Importance relative des surfaces cultivées par groupe de cultures

sous-préfecture	SAKASSO	BÉOUMI	BOTRO	DIABO
groupes de cultures				
Cultures industrielles	59,6	53,6	33,6	13,7
Cultures vivrières	40,4	46,4	66,4	86,3

- 1-Groupe de production à prédominance vivrière
- 2-Groupe de production à faible dominante caféière
- 3-Groupe de production caféière à faible dominante caféière pratiquant la culture du coton
- 4-Groupe de production à dominante caféière moyenne
- 5-Groupe de production à dominante caféière moyenne pratiquant la culture du coton
- 6-Groupe de production à forte dominante caféière



NB: Le coton occupe des surfaces peu importantes dans les sous-préfectures de Diabo et de Sakasso.

Limite de s/p-préfecture

Figure 7 - Groupe de production et niveau de revenu.

En ce qui concerne les cultures industrielles, le café se détache nettement sauf à Béoumi où le coton occupe 12% des surfaces cultivées. L'impact de cette dernière culture commence à se faire sentir dans la sous-préfecture de Botro.

Le caractère vivrier de Diabo et de Botro, fondé essentiellement sur la combinaison igname, maïs, riz, ressort clairement de l'analyse et est encore davantage mis en évidence lorsqu'on prend en considération la part des diverses composantes de la production commercialisée dans le revenu monétaire total.

Tableau 9
Répartition du revenu monétaire selon l'origine

part relative	sous-préfecture			
	SAKASSO	BÉOUMI	BOTRO	DIABO
Cultures industrielles (1)	49,6	46,2	31,2	12,9
Vivriers et activités diverses (2)	26,2	25,2	30,7	36,2
Commerce et transferts (3)	24,2	28,6	38,1	50,9
(1) + (2) + (3)	100	100	100	100
(1) + (3)	73,8	73,0	69,3	63,8

Tableau 10
Importance et répartition des surfaces cultivées par sous-préfecture (*)

cultures	sous-préfecture							
	SAKASSO		BÉOUMI		BOTRO		DIABO	
	surfaces cultivées (ha)	%						
café	9800	49,8	6700	38,3	3600	26,0	564	10,7
cacao	1672	8,5	276	1,6	145	1,1	22	0,5
coton	91	0,5	2118	12,1	713	5,2	88	1,7
tabac								
Caita			117	0,7	13	0,1		
local	156	0,8	159	0,9	167	1,2	42	0,8
(1) Ensemble des cultures industrielles	11719	59,6	9370	53,6	4638	33,6	716	13,7
igname	5235	26,6	4951	28,3	4824	34,9	1823	34,9
maïs	726	3,7	777	4,6	1880	13,6	1100	21,0
riz	905	4,6	907	5,2	1467	10,6	1030	19,7
arachide	774	3,9	925	5,3	734	5,3	506	9,7
ouré-ouré	313	1,6	539	3,0	267	2,0	53	1,0
(2) ensemble des cultures vivrières	7953	40,4	8099	46,4	9172	66,4	4512	86,3
Total (1)+(2)	19672	100	17469	100	13810	100	5228	100

(*) Il s'agit de cultures dominantes sur les parcelles.

Tableau 11
 Importance et structure du revenu monétaire par sous-préfecture
 (non compris les boutiques et les tabliers installés dans les villages)

activités	sous-préfecture	SAKASSO		BÉOUMI		BOTRO		DIABO	
		valeur en million CFA	%						
café		220,0	44,1	150,0	33,1	80,0	23,6	13,0	10,6
cacao		24,0	5,0	4,0	0,9	2,0	0,6	0,3	0,3
tabac	Caita			4,3	0,9	0,5	0,2		
	local	1,2	0,2	1,3	0,3	1,3	0,4	0,6	0,5
coton		2,3	0,5	51,7	11,4	23,3	6,8	2,5	2,0
tubercules, féculents		39,0	7,8	42,4	9,3	40,0	11,8	18,2	14,9
céréales, oléagineux, ouré-ouré		17,4	3,5	15,9	3,5	18,4	5,4	10,3	8,4
produits du palmier		47,9	9,6	30,9	6,8	22,8	6,7	7,5	6,1
condiments		7,2	1,4	7,4	1,6	6,9	2,0	3,4	2,8
fruits		10,4	2,1	7,8	1,7	6,2	1,8	1,4	1,2
bois		0,7	0,1	0,9	0,2	0,8	0,2	1,0	0,8
élevage		4,8	1,0	5,4	1,2	6,5	1,9	1,5	1,2
artisanat		2,7	0,5	2,1	0,5	1,8	0,5	0,3	0,3
Production commercialisée		377,6	75,8	324,1	71,4	210,5	61,9	60,0	49,1
(2) Commerce		0,3	0,1	0,4	0,1	0,8	0,2	0,1	0,1
(3) Transferts		120,4	24,1	129,3	28,5	128,7	37,9	62,2	50,8
Total (2)+ (3)		120,7	24,2	129,7	28,6	129,5	38,1	63,3	50,9
Revenu monétaire global		498,3	100	453,9	100	340,0	100	122,3	100

Un dernier élément paraît devoir retenir notre attention, c'est la part à peu près voisine que représentent les cultures industrielles et les transferts, dans les ressources monétaires globales des quatre sous-préfectures de la zone. Il existe vraisemblablement une relation entre ces deux postes qu'il faudrait approfondir.

Les remarques et les ordres de grandeur qui sont présentés dans ce dernier point sont le fruit d'une première réflexion ayant pour but de tester une méthode. Ils devront être confrontés avec les informations que l'étude des marchés et des circuits de commercialisation fournira.